

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoirs: 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
ERRAÏSS Maïka représentée par P BERGONNIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Jean-François FRAUDEAU**DELIBÉRATION N° 47****RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU****OBJET : EVEIL SONORE RAM - Convention Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut/CCAS de Châtelleraut/Commune de Naintré/Association "Le p'tit prince" de Vouneuil sur Vienne/ Association " Maison de la Culture et des Loisirs" de la Roche-Posay.**

Il est rappelé au conseil municipal notre partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, autour d'un projet d'éveil sonore.

Depuis l'année scolaire 2014/2015, des enseignants du Conservatoire de musique et de danse Clément Janequin, interviennent au sein du RAM de Naintré, comme au sein d'autres RAM ou établissements accueillant des jeunes enfants de l'agglomération.

Leurs interventions permettent aux enfants de se nourrir, de s'enrichir et favorisent l'écoute, l'expression, la créativité.

C'est aussi pour les professionnels encadrants (éducateurs, auxiliaires de puériculture, agents sociaux, assistantes maternelles) un temps pour s'approprier des possibilités d'activités et ainsi pouvoir les réutiliser selon leurs compétences et leur sensibilité.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le Conservatoire propose d'intervenir auprès des enfants du RAM (du 29 avril au 28 juin 2019), les lundis et mardis de 9h30 à 11h15.

Comme l'année précédente, les assistantes maternelles et les professionnels des structures pourront participer à l'atelier chante éveil qui se déroule au Conservatoire, le mardi de 20h à 21h30 tous les 15 jours (du 8 janvier à fin juin 2019).

Ces interventions sont consenties à titre gracieux.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut propose une nouvelle convention entre : la CAGC, le CCAS de Châtelleraut, la commune de Naintré, l'association le P'tit Prince de Vouneuil sur Vienne et l'association "Maison de la culture et des loisirs" de la Roche-Posay, pour renouveler ce partenariat pour l'année scolaire 2018/2019.

La convention prend effet à compter de sa date de signature pour se terminer le 30 juin 2019.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la dite convention telle que jointe à la présente délibération.

Vu le projet de convention de la CAGC pour l'intervention d'un enseignant du Conservatoire auprès des enfants fréquentant les établissements accueillant des jeunes enfants (EAJE) et les RAM de l'Agglomération,

Considérant l'intérêt de ces interventions pour les enfants et les professionnels du RAM de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve la convention entre la CAGC, le CCAS de Châtelleraut, la commune de Naintré, l'association le P'tit Prince de Vouneuil sur Vienne et l'association "Maison de la culture et des loisirs" de la Roche-Posay, telle que jointe à la présente, concernant l'éveil sonore du RAM,
- donne tout pouvoir à Mme la Maire pour la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

